

L'ABEILLE.

IMPRESSEUR: TOUS LES JOURS, PAR F. DELAV.

NOUVELLE-ORLEANS: Jeudi, 20 Novembre 1828.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentants. SEANCE DU MARDI 19 NOVEMBRE 1828.

Présidence de M. Rouan. A dix heures la séance est ouverte.

Après la lecture du procès verbal, deux membres récemment arrivés protestent.

M. l'Orateur désigne les membres qui feront partie des différents Comités Permanents.

Le membre de St. Landry propose d'ajourner au troisième Lundi de Décembre l'Assemblée Générale des deux Chambres pour l'installation du nouveau Gouverneur.

Un membre d'Orléans s'oppose à cette demande, et propose d'ajourner cette Assemblée Générale au 1er. Lundi de Janvier.

Cette question est écartée. Le membre d'Est Baton Rouge demande qu'il soit nommé un Comité de plus pour le travail de la Chambre, parce qu'il pense que le nombre de ceux qui existent actuellement est insuffisant et qu'il sont trop surchargés d'ouvrage.

Le membre d'Ouest Félicitina est d'une opinion opposée, et pense que cette augmentation de commis est inutile; en conséquence il propose de rejeter la demande du préopinant. La résolution est mise aux voix et rejetée.

Un membre d'Orléans annonce qu'il présentera, dans sa prochaine séance, un Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat.

Le membre d'Ouest Félicitina soumet à la Chambre deux pétitions. La première est d'une dame qui, désirant régler des affaires de famille avec ses enfants, réclame l'emancipation de l'un d'eux. La seconde est une réclamation d'un membre d'une session postérieure pour obtenir le droit de toucher le paiement de ses frais de voyage (millage) — Renvoyé au comité des réclamations.

Sur la demande de M. A. Ducas, on accorde au Rédacteur du journal l'Abéille, un siège dans l'enceinte de la Chambre pour y prendre des notes sur les discussions.

Le membre de St. Martin propose une résolution tendant à nommer un traducteur pour le travail de la Chambre — adopté.

Le membre d'Est Félicitina considérant qu'il a toujours été d'usage d'envoyer auprès du nouveau Gouverneur élu une commission pour lui annoncer le résultat de l'élection faite en sa faveur, propose qu'une telle commission, composée de deux membres de la Chambre et de deux membres du Sénat, soit nommée.

Cette proposition est adoptée, et MM. Turner et Duplantier sont désignés pour cette mission. — Par suite d'un message du Sénat sur le même objet, la Chambre adjoint M. Landry aux deux membres susmentionnés, et leur enjoint à tous trois de se réunir à Mss. Déclouet et Smith, désignés par le Sénat, pour avoir à se rendre auprès de M. P. Derbigny et lui annoncer sa nomination au gouvernement de la Louisiane.

Un message du Sénat annonce qu'il approuve la résolution proposée dans la séance d'hier par le membre de St. Landry, et adoptée, relativement à la ligne de démarcation à tracer entre l'Etat de la Louisiane et le Territoire d'Arkansas.

On procède à l'élection d'un traducteur. — M. A. Pito est nommé.

Un membre de Laborcho Intérieure présente une série de résolutions relatives aux divers objets que le message du Gouverneur recommandait à l'attention de la Chambre — voici ces différentes résolutions:

Résolu que cette partie du Message du Gouverneur qui a rapport aux chemins et levées soit référée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

Que cette partie du même message qui a rapport à l'ouverture de canaux pour faciliter le débordement de la saison d'été des eaux du Mississippi, aussi bien qu'à l'ouverture d'autres canaux pour le commerce, et à l'établissement de chemins de fer (railroads) soit référée au comité permanent des améliorations intérieures.

Que cette partie du même message qui a rapport aux mesures à prendre pour prévenir dans cet Etat l'introduction et la vente d'esclaves vicieux, soit référée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

Que cette partie du même message qui a rapport aux titres et autres documents conservés dans des bureaux ou offices publics de cette ville et qui sont relatifs à des terres situées dans l'Etat du Mississippi, soit référée à un comité réuni de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat.

En vertu des Réglemens de la Chambre ces différentes résolutions restent déposées sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Le membre d'Ouest Félicitina, au nom de la Commission chargée d'aller porter à M. P. Derbigny la nouvelle de son élection à la place de Gouverneur, annonce à la Chambre que cette commission a rempli la mission dont elle avait été chargée.

Un membre de la paroisse d'Orléans demande qu'une commission de trois membres de la Chambre soit nommée

pour avoir à se réunir à telle autre commission qui sera désignée par le Sénat afin de s'entendre sur l'époque à laquelle il convient de fixer l'ajournement des Chambres. — La dispensation des règles ayant été obtenue, cette résolution est mise aux voix et adoptée. MM. Hamilton, Waggoner et Johnston sont nommés de cette commission.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à demain à dix heures.

Les navires Henry Astor, Roxelaire et Zilia, arrivés de Bordeaux, ne nous apportent rien de nouveau. Les journaux de Paris venus par le dernier arrivage du Havre, sont plus froids que ceux que ces navires ont apportés.

PORTUGAL. Lisbonne, 27 oct.

M. Campuzano, ministre extraordinaire d'Espagne près de notre cour, qui avait reçu de son gouvernement l'ordre de quitter notre capitale et de retourner à Madrid, ainsi que M. Zén Bermudez, ministre ordinaire d'Espagne à Lisbonne, est toujours dans cette ville, bien qu'il ait feint de la quitter; il garde le plus rigoureux incognito. Après avoir reçu l'ordre ci-dessus mentionné, M. Campuzano, s'était empressé de vendre ses équipages et de se défaire de son mobilier; il avait même quitté Lisbonne d'une manière ostensible; mais à peu de distance de la ville, il quitta sa voiture de voyage et entra incognito dans la capitale.

Lisbonne, 28 oct. Les nouvelles arrestations ne discontinuent point et les persécutions spoliatrices envers les partisans de don Pedro vont toujours croissant.

On est toujours fort inquiet de ce que fera l'Espagne; néanmoins, il est à croire que cette puissance en retirant son ambassadeur ordinaire, n'a voulu que donner une satisfaction à la France, qu'elle trompe bien certainement, d'autant mieux qu'elle conserve encore ici un ambassadeur extraordinaire qui n'a pas été rappelé.

Divers conseils ont eu lieu depuis plusieurs jours; on croit que le projet d'une levée en masse, qui avait d'abord été comme adoptée, a fini par être abandonné. Sans doute que l'envoyé de lord Bessford aura rassuré don Miguel.

On annonce de Lisbonne qu'un bateau à vapeur, appartenant à lord Cochrane, y était arrivé et s'était mis à la disposition du capitaine Canning, commandant le bâtiment de guerre anglais stationné dans la rivière. Le Constitutionnel donne à ce bâtiment le nom de Mercure, capitaine Edward, et le fait arriver de Londres en 5 jours. Ne serait-ce pas plutôt le Mercure, commandé par Edward Blaquière, que nous avons vu ici, et qui aura tout simplement relâché à Lisbonne pour y prendre quelques provisions et surtout du charbon?

On parle à Lisbonne de l'intention des partisans de don Pedro de se procurer en Angleterre quelques bâtiments à vapeur, pour s'opposer violemment au débarquement des soldats de don Miguel dans l'île de Madère. Il paraît qu'un brick de guerre, le Prêze de Maio, arrivé dernièrement à la hauteur de l'île, a vainement cherché à y établir des communications.

Le sort de Funchal, regardé à peuprès comme inaccessible, étant jugé suffisant pour défendre l'approche du S. de Madère, le Gouverneur a porté le plus grand soin à défendre le point Nord de l'île, qui ne pourrait d'ailleurs être abordé que par surprise.

Lisbonne, 23 oct. Si l'Angleterre envisageait sérieusement ses intérêts elle se serait sans doute pensée à s'emparer du Portugal et même des îles adjacentes. L'invasion française avait ravagé toutes les provinces portugaises; les bandes de Silveira les dévasterent en 1825; en 1826, ces mêmes rebelles ressuscités ont saccagé, brûlé et pillé la Beira, le Trasmontes et l'Alentejo; aujourd'hui enfin toutes ces désastres sont portés à leur comble par les guerillas Miguelistes qui, de chaînes de tout côté, violent et détruisent tout sans que nulles forces s'y opposent! Et comment les empêcher, si elles sont tacitement tolérées par le gouvernement qui ne peut se maintenir que par la rapine? Don Miguel placé sur un trône usurpé, ne pourra jamais se contenter qu'au moyen de vexations et de contraintes, car l'illégalité exclut la justice, et la bonne foi ne s'accorde point avec l'iniquité; ne pouvant entretenir une force armée suffisante, suite de moyens pécuniaires, l'usurpateur aurait succombé de lui-même, s'il n'était appuyé par une populace effrénée, qui répand l'alarme et la terreur dans le royaume et qui dépoille ses habitants de tous leurs biens pour assouvir l'avidité des satellites de la tyrannie.

L'effroi, le deuil, la misère et la plus funeste stagnation dans les affaires étant donc les résultats inévitables d'un tel ordre de choses, quels intérêts commerciaux la Grande-Bretagne peut-elle trouver en Portugal, dans cette malheureuse nation dépourvue de numéraires, où les capitalistes sont emprisonnés, bannis ou expropriés, où les maisons les plus opulentes et les plus riches autrefois sont aujourd'hui ruinées ou dispersées? Les denrées nationales sont réduites à un prix qui ne suffit même pas à la subsistance du cultivateur; les objets de luxe sont retranchés; dans les familles plus aisées, on a banni l'usage de tout ce qui n'est pas strictement indispensable; ainsi je ne sone ne peut rendre, puisqu'il n'y a pas d'acheteurs. Toutes les richesses provenant du commerce de la petite industrie nationale ou de l'agriculture, étaient entre les mains des amis de don Pedro, des soutiens de la charte, mais ceux-ci n'existant plus en Portugal, leur richesse devançant la proie du fisc, quels avantages pourra désormais offrir un tel pays au commerce Anglais? Le gouver-

nement de don Miguel n'est d'ailleurs nullement favorable aux intérêts des négociants de cette nation, car outre la haute impôtée que tous les Miguelistes exercent contre l'Angleterre, il est déjà question de hausser les marchandises anglaises de 30 p. 0/0. Ajoutez à cela que l'on n'épargne aucune occasion d'abuser les Anglais des plus mortifians dégoûts, et que plus de dix mille négocians britanniques sont ignoramment enroués dans les prisons de Porto, un plus grand nombre dans celles de Lisbonne, sans compter que ceux des sujets Anglais qui jouissent encore ici de leur liberté individuelle, sont surveillés même par la police avec plus de rigueur que les constitutionnels Portugais.

Quel moyen de salut restait-il donc au Portugal? La protection de l'Angleterre, mais, dit-elle, le casus foederis a mérité des considérations qui s'opposent à cette intervention. Quoi, n'y a-t-il qu'une invasion étrangère qui puisse mener les Anglais à Lisbonne? Ne serait-ce que dans le cas où l'Angleterre préparait son appui à cet ancien allié? Un trône ravi au souverain légitimement reconnu, par le plus cruel usurpateur; l'arbitraire devenu la seule loi, la vengeance, le seul but de toutes les dispositions administratives; les provinces ravagées et ses habitans horriblement massacrés; les villes désertées, les cachots encombrés de victimes péleméle entassées; la mort planant sur toutes les têtes; le deuil couvrant toute la nation; enfin un royaume prêt à succomber sous les coups redoublés du despotisme le plus inouï et de la plus horrible anarchie; un royaume qui dans les angoisses, dans les convulsions de ses derniers momens, au point d'être enseveli sous ses propres ruines, réclame les secours de son allié; serait abandonné par celui-ci qui, d'un œil sec, et avec un impérialisme flegme, contemplerait avec indifférence tant de crimes, tant de malheurs!

La Grèce a moins de droits que le Portugal au secours de la Grande-Bretagne. La Grèce prétend se séparer de la Turquie et seconrer l'autorité du potentat qui la domine; le Portugal n'a voulu que refuser à un usurpateur le trône qu'il a juré de conserver à don Pedro; si la Grande-Bretagne a secouru la Grèce, par quel motif abandonnera-t-elle le Portugal? Quel droit, quel casus foederis a obligé l'Angleterre à intervenir activement dans les événements de la Grèce? Si elle n'a eu besoin d'aucun droit ni de casus foederis pour entreprendre de soutenir ouvertement la Grèce, pourquoi s'en prévaud-elle pour s'abstenir d'aider le Portugal? Que la Grande-Bretagne y songe donc bien; aucun de ses prétextes ne peut la dégager de l'appui qu'elle doit au Portugal et qu'elle aura à lui conserver, par humanité, dans ses propres intérêts et même poûr son honneur; surtout lorsqu'il s'agit de prêter assistance à un allié pour soutenir la cause de la légitimité, si sacrée pour les rois de l'Europe.

Le brick navire **HOLIVAR**, capitaine Welby, parti positivement pour ce port le 23 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. MILLAUDON.

Le brick **LE STICHER MOTION**, capitaine Sitaker, partira le 20 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à T. Nov. GOTTSCALK & BEIMERS.

Le brick **BENJ. MORGAN** a commença à charger et sera immédiatement expédié à la destination pour recevoir un chargement de coton à fret. S'adresser à bord, au capitaine Mathieu, ou à SAM. P. MORGAN & Co.

Le brick **WRETER JOUR LE HAVRE**, neuf de port de 285 tonneaux; chevilles d'acier et pouvant porter de 8 à 200 balles; il est prêt pour recevoir un chargement; s'adresser au capitaine à bord ou à J. E. HILLAN, rue Royale No. 182.

Le brick **PHILADELPHIE**, capitaine Carvin, partira pour Philadelphie le 30 de ce mois. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou au Gouverneur, ou à S. P. PAYSON & Co.

Le brick **CARROLL**, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à COCKAINE et WATTS, No. 56 rue Nouvelle.

Le brick **WILLIAM**, capitaine Brook, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour ce port, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY H. GALE, rue Royale No. 117.

Le brick **WILLIAM**, capitaine Store, est prêt à recevoir son chargement; ayant une partie de son fret engagé, il partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. C. & R. FELL, rue du Canal.

Le brick **THOMAS LION**, arrivant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il a pris un engagement de Charité No. 182 conjointement avec Mr. Pierre Roumian — son zèle comme bien connu, est déjà bien connu de tout ceux qui l'ont employé, il redoublera s'il est possible de même zèle, pour satisfaire ceux qui voudront bien le visiter.

Il s'offrent à vendre, Pomme de superflue en pots de porcelaine et autres. Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c. Vinaigre de rouge, rouge ou blanc de rose. Extrait triple d'abricot, rose, jasmin, muscivelle &c. Gants assortis de cuir, de soie, de laine, de castors. Demi bas de soie très beau, Portuaise, Toupets Fuisseux-queux, Tours en cheveux; à baudoux, &c. &c. Trésor de la bouche, Opium, Corail, Charcoal, lait de rose et Bengale, Basos français blancs et noirs. Broses à tête, à dents montées à Panglaise, à ongles, à barbes, à habit. Peignes à chignons, à poche, à tetaiper, à dégrasser, en écaillé. Do. en corne, en buffer, en bois. Jolie fleurs artificielle pour coiffures. Eau de Cologne, triple extrait, de Lavende, de rose &c. En très joli modèle. 18 nov. — 6.

Au coin des rues St. Pierre et Chartrés, la ses ci-dessus requies par la Galathée et les derniers arrivages: Fromage Gruyère, Idem Fat-grasso, Fruits confits de toute sorte tel que Célices, Miras, &c. &c. Abricots, Prunelles, Noires, Gelées de Groseilles, Champignons en boîte, Petits pois, pointes d'asperges, Saucisses Cervelas, Givets de lievre et autres venaisons, Sardines à l'huile et au beurre, Lamproies-pluviers, Canards aux petits pois, Paléa truffés de toutes sortes, Bouillottes, Oies, Faisans, Hares de cochons entières, Briquets phosphoriques, Veillées à l'amère &c. &c. &c. Il tient aussi un assortiment complet de Vin de Liqueur, fins, tels que Vin de Champagne, Kirsh-Wasser, Anisette de Bordeaux, &c. Le tout de première qualité. 18 nov. — 4. CLATHY.

Ventes Publiques.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi prochain 20 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue St. Pierre entre Royale et Bourbon; 50 barriques vin vieux de Bordeaux. — Conditions à la vente. 20 nov.

Par Bauduc & Domingon. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.

Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Jeudi 20 Novembre, à 10 heures et demie du matin, dans leur magasin d'ancien — 22 cases et ballas marchandises anglaises, consistant en: Covertures de laine, bonnets siamoise, mouchoirs, musulpatan, etc. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 nov.



M. B. Z. CANONGE S'EMPRESSE de remercier le public de l'encouragement qu'il a bien voulu lui accorder; il ose espérer que les nouveaux efforts qu'il fera accomplir de lui mériter la bienveillance de ceux qui voudront honorer de leur confiance.

Il annonce au public qu'il a eu le bonheur de vendre à un ami le billet portant les Nos. 26, 12, 19, qui a gagné 2840 PIASTRES, au tirage de Samedi passé, de la Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches.

M. Louis Chauveau, agent pour la même administration, a également vendu le billet portant les Nos. 8, 26, 19 qui a gagné 1000 PIASTRES au même tirage. Ces deux billets ont été exactement payés.

Il profite de la même occasion pour faire savoir au public qu'il exerce la profession de courrier, et qu'il se chargera de la vente de négriers, de maisons &c. Egallement il procuera de l'argent sur de bons billets. 16 nov.

POUR LE HAVRE. Le brick **HOLIVAR**, capitaine Welby, parti positivement pour ce port le 23 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. MILLAUDON.

Le brick **LE STICHER MOTION**, capitaine Sitaker, partira le 20 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à T. Nov. GOTTSCALK & BEIMERS.

Le brick **BENJ. MORGAN** a commença à charger et sera immédiatement expédié à la destination pour recevoir un chargement de coton à fret. S'adresser à bord, au capitaine Mathieu, ou à SAM. P. MORGAN & Co.

Le brick **WRETER JOUR LE HAVRE**, neuf de port de 285 tonneaux; chevilles d'acier et pouvant porter de 8 à 200 balles; il est prêt pour recevoir un chargement; s'adresser au capitaine à bord ou à J. E. HILLAN, rue Royale No. 182.

Le brick **PHILADELPHIE**, capitaine Carvin, partira pour Philadelphie le 30 de ce mois. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou au Gouverneur, ou à S. P. PAYSON & Co.

Le brick **CARROLL**, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à COCKAINE et WATTS, No. 56 rue Nouvelle.

Le brick **WILLIAM**, capitaine Brook, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour ce port, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY H. GALE, rue Royale No. 117.

Le brick **WILLIAM**, capitaine Store, est prêt à recevoir son chargement; ayant une partie de son fret engagé, il partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. C. & R. FELL, rue du Canal.

Le brick **THOMAS LION**, arrivant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il a pris un engagement de Charité No. 182 conjointement avec Mr. Pierre Roumian — son zèle comme bien connu, est déjà bien connu de tout ceux qui l'ont employé, il redoublera s'il est possible de même zèle, pour satisfaire ceux qui voudront bien le visiter.

Il s'offrent à vendre, Pomme de superflue en pots de porcelaine et autres. Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c. Vinaigre de rouge, rouge ou blanc de rose. Extrait triple d'abricot, rose, jasmin, muscivelle &c. Gants assortis de cuir, de soie, de laine, de castors. Demi bas de soie très beau, Portuaise, Toupets Fuisseux-queux, Tours en cheveux; à baudoux, &c. &c. Trésor de la bouche, Opium, Corail, Charcoal, lait de rose et Bengale, Basos français blancs et noirs. Broses à tête, à dents montées à Panglaise, à ongles, à barbes, à habit. Peignes à chignons, à poche, à tetaiper, à dégrasser, en écaillé. Do. en corne, en buffer, en bois. Jolie fleurs artificielle pour coiffures. Eau de Cologne, triple extrait, de Lavende, de rose &c. En très joli modèle. 18 nov. — 6.

Au coin des rues St. Pierre et Chartrés, la ses ci-dessus requies par la Galathée et les derniers arrivages: Fromage Gruyère, Idem Fat-grasso, Fruits confits de toute sorte tel que Célices, Miras, &c. &c. Abricots, Prunelles, Noires, Gelées de Groseilles, Champignons en boîte, Petits pois, pointes d'asperges, Saucisses Cervelas, Givets de lievre et autres venaisons, Sardines à l'huile et au beurre, Lamproies-pluviers, Canards aux petits pois, Paléa truffés de toutes sortes, Bouillottes, Oies, Faisans, Hares de cochons entières, Briquets phosphoriques, Veillées à l'amère &c. &c. &c. Il tient aussi un assortiment complet de Vin de Liqueur, fins, tels que Vin de Champagne, Kirsh-Wasser, Anisette de Bordeaux, &c. Le tout de première qualité. 18 nov. — 4. CLATHY.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS. Capitanes. Brick United States, Bell, Norfolk. R D Shepherd & co. Brick Enterprise, Falles, Philadelphia, Capt. Brick Kremlin, Wood, Liverpool. Lincoln & Green.

Entrés. Brick Horner, Hatch, Kennebunk, sur leat; Navire Henry Astor, Destebecho, de Bordeaux avec du vin, des marchandises, &c. à R P Gailard, Forestier, Amois & Pedron; Dufilet, M. Lafitte, J. Garnier, Bordlais, J. Gaillard, J. B. Casin, J. Maizer, P. Bertrand, H. Destebecho, à ordre; Petyrou, Vivarde et co; J. Fraou, Duberland, passagers.

SALLE ST. PHILIPPE.

BAL PARÉ. Samedi prochain, 22 Novembre, il y aura un Bal Paré. Prix d'Entrée — Une piastre. 20 novembre — 4.

PASSAGE POUR LE HAVRE. Le navire en vollier OLYMPIA, doublé et chevillé en cuivre, capt. B. Wood, sera expédié la semaine prochaine, pour passage, ayant des accommodations élégantes s'adresser à bord ou à H. Perret et Charlonnet.

Les habitants des faubourgs de la Banlieue Supérieure, doivent se présenter pour être exacts à l'Assemblée convoquée de la part de Mr. Lavery, à l'expiration du quartier, laquelle assemblée aura lieu chez Mr. Norton. Faubourg Solet à 5 heures après midi. Cette assemblée intéresse les habitants, étant relative à la taxe que voudrait imposer le Conseil de Ville sur certaines propriétés pour aller à la décharge des autres. 20 nov. Fondé de pouvoir de Mr. L. Gary.